

SYNDICAT MIXTE POUR LE SCOTERS

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU BUREAU SYNDICAL DU 19 SEPTEMBRE 2016 À 09 HEURES

Syndicat mixte pour le SCOTERS
13 rue du 22 novembre à Strasbourg

Présents : Jacques BIGOT, Claude KERN, Eric KLÉTHI, Anne-Pernelle RICHARDOT, Justin VOGEL, Jean-Marc WILLER

Absents excusés : Yves BUR, Bernard FREUND, Alain JUND, Etienne WOLF

30-2016 Modification simplifiée n°1 à Truchtersheim

L'agence départementale d'ingénierie publique a transmis, pour avis au Syndicat mixte pour le SCOTERS, un dossier de modification simplifiée n°1 du PLU de Truchtersheim mis à disposition du public du 5 septembre au 7 octobre 2016.

Truchtersheim est une commune nouvelle créée le 1^{er} janvier 2016 à partir de la fusion avec la commune de Pfettisheim.

Description de la demande

Le projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Truchtersheim porte sur 4 points :

- clarifier les règles de stationnement en zone UA, UB, UX et IAU1a
- simplifier les règles relatives aux clôtures et à l'implantation du bâti en zone UA, UB et IAU
- supprimer des règles superflues en zone IIAU, à savoir celles qui ne sont pas obligatoires au stade d'une zone IIAU
- clarifier les règles relatives aux hauteurs des constructions dans la zone IAU1

Le projet au regard du SCOTERS

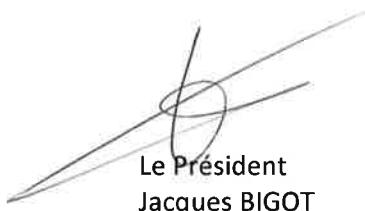
La commune de Truchtersheim est un bourg centre du SCOTERS. Elle a vocation à ce titre à être un lieu privilégié de production de logements et à assurer les besoins en équipements et en services de son bassin de vie.

*Le Bureau syndical
sur proposition du Président
après en avoir délibéré,
décide de faire part de l'avis suivant :*

Au regard de la compatibilité avec les orientations du SCOTERS, le projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Truchtersheim n'appelle pas de remarque particulière.

Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission à la Préfecture le 30 SEP. 2016
La publication le 30 SEP. 2016
Strasbourg, le 30 SEP. 2016



Le Président
Jacques BIGOT